

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2008

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland.

Absents excusés : Mlle BOSSON C. M. REYNES X. Mme VUILLEMET R.

M. ASSENARRE L. a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 06 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

Les factures du mois de Mai sont examinées.

M. ALLIOD s'interroge sur une facture pour une intervention au « Relais Crozati », il lui est répondu qu'il s'agit d'une mise aux normes de la sécurité du bâtiment.

I – OBLIGATION DE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE :

M. le Maire rappelle aux conseillers que depuis le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1er octobre 2007, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis,

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider de soumettre des clôtures à déclaration sur son territoire, en application du nouvel article R421-12 du code de l'urbanisme.

M. BARBIER informe l'assemblée de l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement de contentieux

M. ALLIOD souhaite savoir si les haies vives sont concernées, il lui est répondu que non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 1er juillet 2008, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

II – LOT N°6 MENUISERIE BOIS – RÉHABILITATION ÉCOLE – AVENANT :

M. FOURNIER explique que l'architecte du projet a prévu la mise en place de menuiseries extérieures en bois, or les conditions climatiques particulières auxquelles la façade Ouest du bâtiment sera exposée risque d'entraîner leur usure prématurée, l'entretien pouvant s'avérer à terme coûteux.

L'entreprise titulaire de ce lot, a proposé un habillage en aluminium pour protéger les châssis.

De ce fait, des travaux en plus sont à prendre en compte :

Total plus-value : 10 820,90 € H.T. soit 8,14% du marché

Montant du marché passant ainsi de 132 899,40 € H.T. à 143 720,30 € H.T.

M. le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres (C.A.O.) réunie le 03 juin 2008 s'agissant d'un avenant supérieur à 5%.

Toutefois, cet accord est donné sous réserve que des réalisations avec le même type de matériel soient présentées pour examiner leur tenue dans le temps et les éventuels problèmes de condensation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant N°1 en plus-value au lot N°6 et autorise M. le Maire à le signer sous les mêmes réserves que la C.A.O.

III COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS – DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS :

M. le Maire informe l'assemblée qu'elle doit désigner deux de ses membres pour siéger au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires prévu par l'article 55 du décret du 10 novembre 1999.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne deux représentants :

- Monsieur ALLIOD Patrick,
- Monsieur FOURNIER Ernest,

IV – CANTINE ÉCOLE – PROLONGATION CONTRAT AVENANCE

Mme DONZE rappelle à l'assemblée que la convention liant la Commune avec AVENANCE pour la livraison des repas à l'école prend fin le 04 juillet 2008.

Après étude, il s'avère que la solution la plus judicieuse serait de signer un nouveau contrat avec la société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE.

Le prix du repas est fixé à 3.15 € H.T.

La convention a pour objet la vente par Avenance Enseignement de repas destiné à la consommation par les usagers de la cantine scolaire de l'école « Les Chardons Bleus ».

La convention prend effet au 1er septembre 2008 pour une durée limitée allant jusqu'au 31 août 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la convention à intervenir entre Avenance Enseignement et la Commune,

M. CHANEL souhaite savoir quand sera fixé le prix de la cantine pour la rentrée 2008, M. le Maire lui répond que cette question devrait passer au conseil de Septembre. Pour M. CHANEL, le mois de Juillet semble plus approprié.

V – DÉTERMINATION MONTANT PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (F.S.L.)

M. le Maire propose de fixer le montant de la participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement à 0,30 € par habitant.

Vote : Unanimité

VI – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en raison d'une augmentation de la charge de travail des agents techniques, l'organisation de ce service est à revoir. Il y aurait lieu de recruter un agent supplémentaire pour effectuer ce travail.

M. CHANEL estime nécessaire, avant toute décision, que la commission travaux évalue la charge de travail des agents techniques

Le Conseil Municipal à l'unanimité, rejette la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, il est précisé que le Conseil se prononcera de nouveau après évaluation de la charge de travail.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un agent a été recruté pour travailler au service de la cantine, la durée hebdomadaire de cet emploi est de 8 heures.

L'augmentation des travaux de ménage, de cantine et des autres tâches liées à l'extension de l'école, nécessite la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 17h30 par semaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique à 17h30 par semaine à compter du 1er septembre 2008.

VII – Z.A.E. VIE CHATELME – OCCUPATION TERRAIN COMMUNAL – MODALITÉS D'INDEMNISATION

M. le Maire rappelle à l'Assemblée, l'occupation par la société Granulats Rhône-Alpes d'un terrain communal sur la Z.A.E. de la Vie Chatelme en mettant en place sur cette parcelle les rails utilisés pour le transport par voie de fret de ses matériaux.

Dans ce cadre, il présente au Conseil le courrier reçu de la société Granulats Rhône-Alpes du 05 Mai 2008 :

- versement de 30 € par rame de wagons (normalement six rames par semaine),

M. le Maire propose au Conseil d'accepter cette participation sur une base de 40 semaines soit un versement de 7 200 € par an.

Il précise qu'une demande sera faite à l'entreprise pour que cette dernière traite ses eaux pluviales et procède au lavage des roues des véhicules sortant de son terrain.

VIII – VENTE DE BOIS.

Monsieur le Maire expose la proposition de L'ONF d'associer la commune à la fourniture de 520 m3 à la société MONNET SEVE en application d'un contrat d'approvisionnement passé entre ces deux établissements.

Le conseil municipal prend connaissance des conditions techniques et financières de cette opération exposées dans la convention de mise à disposition et dans la fiche d'analyse économique.

Considérant l'intérêt qu'il y a à favoriser l'écoulement de ces produits, le conseil municipal, à l'Unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou devis relatifs à cette opération.

IX – ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES

Mme DONZE présente aux conseillers la proposition établie conjointement par les commissions culture et finances pour les participations, cotisations (obligatoires) et subventions à accorder aux associations

SUBVENTIONS 2008/Subvention/Crédits ouverts

- ▶ assoc. Anim 3 age GEXTOUGIN hôpital 300€
- ▶ ass Amicale des donneurs Sang 150€
- ▶ Amicale sap pompiers Crozet 2 000€
- ▶ Ass As St Genis Ferney Crozet 2 000€
- ▶ Assoc. nous aussi 100€
- ▶ Association des Paralysés de France 50€
- ▶ Ass Ateliers Arts et Culture 500€

- ▶ Banque alimentaire 150€
- ▶ Centre régional Léon Berard 150€
- ▶ Cercle d'escrime du Pays de Gex 450€
- ▶ assoc. Chevry-Crozet TONIC 450€
- ▶ club des Aînés de Crozet 450€
- ▶ club Magel 38€
- ▶ Collège turet Agent comptable 300€
- ▶ Comité de jumelage Neige et sable 600€
- ▶ Comité de jumelage Neige et Sable Subvention exceptionnelle foulée du pied des Monts 150€
- ▶ Ecole de musique de chevry 1 650€
- ▶ Ecole de musique de chevry Subvention exceptionnelle fête musique 300€
- ▶ Equipe d'entraide Pays de Gex 160€
- ▶ JPA 01 (jeunesse en plein air) 100€
- ▶ Croix rouge Française 250€
- ▶ Le Verger Tiocan 75€
- ▶ Assoc. Maison familiale rurale (MFR de Bâgé le Châtel) 90€
- ▶ la Prévention routière 75€
- ▶ Office du Tourisme 3 727€
- ▶ ski club de Crozet 1 500€
- ▶ Sou des écoles De Crozet 1 300€
- ▶ Société musicale Chevry-Crozet 3 000€
- ▶ union bouliste de Crozet 450€
- ▶ Union DEP Assoc FAM Ain (UDAF) 50€
- ▶ Valserine Extème bike 1 000€
- ▶ Assoc. Judo Club St Genis 150€
- ▶ Ass des Pupilles Ens Public (PEP) 150€
- ▶ OCCE subvention exceptionnelle Collonge la Rouge 5 859€
- ▶ Bibliothèque en campagne 100€
- ▶ Assoc. Jeunes Sapeurs Pompiers 200€

- ▶ Ass SEP Massif Jurassien (sclérose en plaque) 100€
- ▶ Club Twirling Batons St. Jean de Gonville 50€
- ▶ Compagnie Bord'Eau 50€
- ▶ APPAVEC 50€
- ▶ Avenir Gessien Thoiry 240€
- ▶ La Gexoise Association Gym 100€
- ▶ Lycée d'enseignement agricole de Saint Sorlin 90€

▶ Divers 2 296€ **TOTAL 31 000**

PARTICIPATIONS ET COTISATIONS 2008/6281 COTISATIONS

- ▶ Accueil gessien 800€
- ▶ Ass Gess Maintien à domicile 500€
- ▶ Ass. Maires ADJ CANTON GEX 170€
- ▶ chambres des métiers de l'Ain 100€
- ▶ Fonds Solidarité Logement 01 (FSL-Conseil Général) 508€
- ▶ AMF 252€
- ▶ SEMA 40€
- ▶ CAUE de l'Ain 100€

total 2 470

655 PARTICIPATIONS

- ▶ Participation COSEC 1 477€
- ▶ Participation PNR en attente montant 0€
- ▶ Participation annexes sportives en attente montant 0€
- ▶ Maison Forestière 305€

total 1 782€

Mme DONZE rappelle que l'absence de règles précises d'octroi a rendu cette tâche difficile, elle propose donc de mener avec les commissions culture et finance cette réflexion pour 2009.

Mme DONZE informe les conseillers que certaines associations n'ont pas envoyé leur demande et le bilan financier. La subvention décidée ne leur sera versée qu'après réception de leurs dossiers.

De même, en 2009, les subventions aux associations caritatives seront discutées avec les membres du C.C.A.S.

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions faites.

X – EMPRUNT – CHOIX DE L'ORGANISME

M. CHANEL procède à la présentation des dépenses de fonctionnement sur les sept dernières années.

Le besoin de financement en 2008 pour permettre la réalisation du programme d'investissement s'établit à 2 400 000 €.

Une consultation a donc été lancée auprès de différents organismes bancaires, sur les six banques consultées, quatre propositions ont été faites et étudiées par la commission finances.

M. Chanel présente donc à l'Assemblée l'analyse des propositions établies par le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et Dexia, l'offre du Crédit Mutuel n'étant pas prise en compte car trop chère.

M. CHANEL propose au Conseil d'emprunter 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour un emprunt sur 25 ans à taux fixe et remboursement constant du capital à échéance trimestrielle et 1 400 000 € auprès de la B.F.T. filiale du Crédit Agricole à taux variable selon la formule IENA Modulable avec remboursement constant du capital à échéance trimestrielle.

Décision : Unanimité Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, à l'Unanimité la disposition suivante :

▶ Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour procéder à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 2 400 000 euros, comme défini ci-dessus, destiné au financement des investissements prévus par le budget 2008 et de passer à cet effet les actes nécessaires.

XI – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission travaux – M. FOURNIER :

- ▶ Trottoirs de Villeneuve : réserves levées,
- ▶ Remplacement du réseau d'eaux usées Rue du jura, le chantier est fini,
- ▶ Eglise, les travaux d'aménagement de la Place ont débuté, les matériaux ont été choisis, problème de coût du goudronnage,
- ▶ Aliénation BUISSON : le cabinet Dupont a repris le parcellaire afin de respecter une distance minimum de 10 mètres entre la limite de parcelle et les berges de l'Allondon et de 20 mètres pour le bâtiment,
- ▶ Acceptation devis de l'entreprise Gentet pour la réparation des chéneaux de l'église et de la cure ainsi que la pose de crochets à neige sur le toit de la cure pour 523,85 € T.T.C.,
- ▶ Chemin des Longets, suite au Courrier Guignaudéau, il a été décidé de couper un arbre (celui qui est le plus imposant) à ras le sol,
- ▶ Z.A.E. Fontaine Sucrée : Géomètre à relancer pour obtenir le D.C.E.,
- ▶ Baguette Magique, devis Tournier accepté pour le remplacement des 6 vitrages extérieurs par un vitrage Sekurit, coût 3 793,41 € H.T. soit 4 536,95 € T.T.C.

Commission urbanisme – M. BARBIER :

- ▶ DP Cheikh Stéphane, route du col, construction d'une piscine semi enterrée. Bassin d'environ 50m2, hors sol 0,80m. Avis favorable.
- ▶ DP Masson Alexandre , Avouzon . Détachement de parcelle 900m2, en vue de permis de construire. Shon 225 m2. Avis favorable
- ▶ DP Guyennot Laurent, impasse de la fruitière. Création d'une lucarne rampante de toit, Avis favorable sous réserve de préciser le matériau de couverture et la teinte.

- ▶ Dossier SEMCODA, chemin de la montagne. Arrêté de refus de permis de construire,
- ▶ Dossier Buisson, ZA du Marais de Crozet. Avis favorable, mais il faut protéger le devers sur l'Allondon,
- ▶ Dossier Axihome : dépôt du dossier d'implantation de six puits perdus sur le projet pour traiter les eaux pluviales conformément à la demande induite par le permis de construire accordé.
- ▶ Dossier Prestibat, Villeneuve. Dossier en cours d'étude,
- ▶ DP Döngé Daniela, pour un ravalement de façade 324, rue du Marais. Avis favorable,
- ▶ DP Almeida, 5 rue du Col, pour un abri de Jardin. POS 1NAb : la hauteur mesurée sur la limite doit être inférieure à 3m. Cette cote ne figure pas dans le dossier. Avis favorable sous réserve de respecter cette disposition,
- ▶ DP Critin, chemin de la Cuille, lotissement le Perchet. Dossier en cours d'étude,
- ▶ DP de régularisation marcheur à chevaux SCEA EQUETANA, M. le Maire explique qu'une simple D.P. ne peut suffire, la construction étant trop grande, un P.C. est donc nécessaire ceci en prévision d'une évolution future du règlement de la zone (POS évoluant en PLU).

Commission Culture – Mme DONZE :

- ▶ Crozet Contact en cours de finition,
- ▶ Le site internet de la commune est en cours de refonte en coopération avec la communauté de communes,
- ▶ Le projet de garderie avance. Différentes visites ont eu lieu. Différents modes de gestion sont à l'étude,
- ▶ Cantine, aménagement d'un self à l'étude,
- ▶ Participation au frais de fonctionnement des écoles privés accueillant des enfants de la commune, en cours d'étude.

Commission environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- C.A.U.E. rencontré pour le plan de circulation, ce dernier propose son aide pour l'étude de définition mais souhaite rencontrer l'urbaniste chargé du P.L.U. au préalable,
- Concours de fleurissement attribué à cette commission,
- Organisation le 21 juin d'une visite de Crozet pour les conseillers municipaux afin de découvrir le patrimoine,
- ▶ Carrière en cours d'étude

XII – DIVERS

Informations diverses :

- ▶ P.L.U. : présentation du planning prévisionnel, rencontre avec M. Lemaire – urbaniste – le 18 juin à 14 Heures puis 16 juillet et 3 septembre, premier rendu du diagnostic territorial par le cabinet Lemaire le 02 octobre.
- ▶ Validation du principe de l'acquisition de deux P.C. pour le bureau des adjoints, d'un ordinateur portable, d'un routeur WIFI et éventuellement d'un video-projecteur, coût maximum : 2 500 € H.T.

▶ Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain : recueil des actes administratifs consultable en mairie,

▶ Le court métrage réalisé par Valentin Coudert sera présenté au théâtre du Bord'eau à Saint Genis Pouilly le 13 juin à 20h30,

▶ Cession terrain Burckhart : accord du conseil à l'unanimité pour diminuer le prix du terrain de 10 000 € à 9 300 €,

▶ Centre V.T.T. : Commune de Crozet c/ SARL Pierre Valet, arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 09 mai 2008 : décision favorable à la commune annulant le jugement du Tribunal Administratif de Lyon,

▶ Intervention de M. DEQUENNE, il informe le Conseil que l'Office du Tourisme du Pays de Gex propose d'organiser un vide grenier sur la commune le 28 septembre 2008,

▶ M. MASSON souhaite savoir quand le sens interdit de la route de télécabine sera enlevé, M. le Maire lui répond que l'arrêté va être pris,

▶ M. MASSON s'interroge sur la réalisation de la numérotation des constructions nouvelles, il lui est répondu qu'une mission a été confiée au Cabinet Dupont à cet effet.

Séance levée à 00 h.30.